



## DELIBERATION N° 2025-05

**Objet : Convention avec les propriétaires et les exploitants pour la mise en œuvre du programme de restauration des mares**

### Le 23 janvier 2025 à 14h

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu

sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 14/01/2025

Nombre de membres en exercice : 15

Présents (8) : Michel LAMARQUE, Guillaume DESCAVE, René VALORGE, Colette LEBEAU, François RENARD, Sylviane TERNISIEN, Gérard SIMOND (suppl.), Jean-François BUISSON (suppl.).

Absents excusés : Pierre AUVOLAT, Jérémie LACROIX, Christian LAVENIR, Fabrice DEJOUX, Jean FARIZY, Bernard PATTEEUW.

Secrétariat assuré par : Guillaume DESCAVE

M. le Président rappelle que le contrat de rivière Sornin Jarnossin 2024-2029 prévoit un volet dédié à la restauration des mares, afin de concilier préservation de la ressource en eau, usages agricoles et préservation de la biodiversité (action Action B321 : Restaurer les mares). Ce programme nécessite la signature d'une convention avec les propriétaires et les exploitants volontaires pour réaliser ces travaux.

Le projet de convention est présenté aux délégués. Il est nécessaire de l'adopter afin d'autoriser sa signature par le président.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré :**

**VALIDE** le projet de convention à passer avec les propriétaires et les exploitants volontaires pour la restauration de leurs mares, annexé à la présente délibération ;

**AUTORISE** le président à signer la convention ;

**DIT** que la dépense sera prévue au budget.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des présents

Fait à Pouilly/Charlieu, le 27/01/2025

Le Président du SYMISOA  
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance  
M. Guillaume DESCAVE



Transmis au représentant de l'Etat le : **28 JAN. 2025**

Publié le : **28 JAN. 2025**